



**Bastides en Haut-Agenais Périgord**

Communauté de communes

## Aide à l'installation des Jeunes Agriculteurs

Aide forfaitaire de 4 000 € - Délibération n°2024-54 en date du 06/06/2024

### Conditions d'éligibilité :

- Le demandeur doit avoir moins de 50 ans et être agriculteur à titre principal ;
- L'exploitation agricole doit être située à 51% sur le territoire de la CCBHAP ;
- L'aide sera versée sous condition de l'obtention de la DJA départementale postérieurement au 06/06/2024.

### Constitution de la demande :

- Lettre de demande ;
- Copie de l'obtention de l'aide départementale à l'installation ;
- RIB.

### Dépôt de la demande :

- Par courrier :  
CCBHAP - Service Financier  
1 rue des cannelles  
47 150 MONFLANQUIN
- Par mail :  
[compta@ccbastides47.com](mailto:compta@ccbastides47.com)  
objet du mail : Demande aide installation JA

### Attribution de l'aide :

Une fois le dossier déclaré complet, il est présenté en conseil communautaire pour attribution de l'aide. L'aide pourra être reversée si le bénéficiaire ne maintient pas son activité minimum 3 ans après l'attribution.

### Remarque :

Cette aide est une aide dite « de minimis » dont le plafond est de 20 000€ pour l'agriculture sur 3 exercices fiscaux glissants.

Avant de formuler la demande, il est prudent de vérifier que d'autres aides touchées ne seraient pas également concernées par ce seuil.